

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1470

17 juillet 2007

SOMMAIRE

Anglo Platinum International S.à r.l.	70560	Luxdynamic S.A.	70539
Atequa s.à.r.l.	70557	Madison Jeux S.à r.l.	70536
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	70522	Matrix Holdings S.A.	70537
Captiva Capital Partners III S.C.A.	70528	«M.G.B. Quartz S.A.»	70540
CIC/CIAL CH Fund	70526	Neutral Sicav	70527
Cino European Textile Industries CETI S.A.	70557	NHS Investments S.A.	70551
Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l.	70552	Nordkapp SA	70547
Coralis S.A.	70522	Orsay-Re	70551
Cosmica S.A.	70556	Parc Interfiduciaire	70538
Cz2 Data S.à r.l.	70540	Pioz Investments Holding S.A.	70528
DBA Lux 2	70550	Randas Invest S.A.	70525
DBA Lux Finance	70548	S.A. Begur Segle XXI	70557
DBA Lux Holding S.A.	70550	Saloon S. à r.l.	70538
Dewaay Global	70526	Schwan's Global Holdings, S.à r.l.	70547
e-Capital Holding S.A.	70526	Société d'Etude et de Gestion d'Entrepre- ses Minières et Industrielles Holding	70556
E-Content Store Sàrl	70536	Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg	70556
E-Content Store Sàrl	70537	SULIVAN & Co Ltd (Luxembourg Branch)	70539
Egina S.à r.l.	70548	Sundex Immobilière S.A.	70526
Eltron S.A.	70536	Syn. Com. Holding S.A.	70560
Euralver Façades S.A.	70552	TDK Marketing Europe GmbH-Luxen- bourg Branch	70550
Financière Saint Roque Holding S.A.	70525	Textilex Invest S.A.	70525
Hygiène et Technologie Alimentaire	70547	Universal Wireless S.A.	70527
Interalu Luxembourg S.A.	70560	Wichford Ebony Holding S.à r.l.	70517
K.T. Invest S.à r.l.	70539		
Kutten Alain S.à r.l.	70528		
LaSalle Zama S.à r.l.	70514		

LaSalle Zama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,80.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.320.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LaSalle ZAMA S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, in L-1724 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.320, incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 14 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 467 on 28 March 2007, amended by a deed of 27 March 2007 of the same notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

The meeting is opened with Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appoints Mr Augustin Gille, master at law residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Flavien Cros, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairperson, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the «Members of the Bureau» or as the «Bureau».

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairperson requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed *in varietur* by the shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 10,000 (ten thousand) ordinary shares having a par value of USD 1.80 (one US Dollar and eighty cent) per share and 1 (one) preference share having a par value of USD 1.80 (one US Dollar and eighty cent) representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to USD 18,001.80 (eighteen thousand and one US Dollar and eighty cent), are present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of Article 3 of the Articles of Association.

IV. After deliberation, the Meeting passed by a unanimous vote the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 3 so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The object and the sole purpose of the Company is:

(a) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in ZAMA PROPERTY TMK, a Japan tokutei moteki kaisha (TMK), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the Investment) and to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until (i) the redemption in full of the ¥, 900,000,000 Specified Bonds (for Qualified Institutional Investors only) of TMK issued in March and/or April 2007 (the Specified Bonds) to MORGAN STANLEY JAPAN SECURITIES CO., LTD pursuant that certain Specified Bond Purchase Agreement, dated on or about 10 April 2007, by and between the TMK and MORGAN STANLEY JAPAN SECURITIES CO., LTD (the Specified Bond Purchase Agreement) and (ii) while any bridge financing from Bondholder to TMK remains outstanding. The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in TMK, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to cause TMK to enter into, execute or deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds, including, without limitation, any loan agreements or other document related to any bridge financing between Bondholder and TMK (collectively, the Bond Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion

of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Bond Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 3, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 3.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the redemption in full of the Specified Bonds, including, without limitation, the period during which any bridge financing between Bondholder and TMK remains outstanding, the Company shall:

1. not engage in any business unrelated to its interest in TMK or the ownership interests in the assets owned by TMK and not have any assets other than those related to such interests;
2. not commingle its assets with those of any affiliate company;
3. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than TMK or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others; except as expressly permitted by the Bond Documents;
4. not acquire obligations or securities of LaSalle JAPAN LOGISTICS S.à r.l., LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY) S.à r.l. or any other sponsor under the Bond Documents;
5. not pledge its assets for the benefit of any entity other than the purchaser of the Specified Bonds, or make any loans or advances to any entity, other than as expressly permitted in the Bond Documents;
6. maintain adequate capital in light of its contemplated business operations;
7. not incur any Indebtedness (as defined in the Bond Documents) other than Indebtedness expressly permitted under these Articles of Incorporation or the Bond Documents, it being understood that it may borrow unsecured loans from its shareholders and issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholders in exchange for the funds received from its shareholder to finance the Investment; provided that any such unsecured shareholder loans shall be subject to certain contractual standstill arrangements and transfer restrictions reasonably satisfactory to Bondholder;
8. have books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks which are separate and apart from those of any other person;
9. comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organizational documentation as of the date of the issuance of the Specified Bonds;
10. hold itself out as being a person separate and apart from each other person, conduct its business in its own name and exercise reasonable efforts to correct any known misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;
11. pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space;
12. have no employees, but shall maintain a sufficient number of agents in light of its contemplated business operations
13. observe all applicable corporate or company formalities in all material respects;
14. only have a single manager who is an «Independent Manager» (as defined in Article 11); and
15. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any «Significant Action» (as defined in the Bond Documents) without the consent of its Independent Manager.»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LaSalle ZAMA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.320

et constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2007, publié au Mémorial C n ° 467, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 mars 2007, et dont les statuts ont été changés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 27 mars 2007.

La séance est présidée par M^e Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Augustin Gille, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Flavien Cros, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. La liste de présence des associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent restera annexée aux présentes minutes après avoir été signé ne varietur par les associés présents et/ou les mandataires des associés représentés et par les membres du Bureau. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes minutes.

II. Il résulte de la liste de présence que les dix mille (10.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,80 (un Dollar et quatre-vingt cent) chacune et une (1) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de USD 1,80 (un Dollar et quatre-vingts cents) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de USD 18.001,80 (dix-huit mille et un Dollar et quatre-vingts cents) de la Société sont représentées à la présente Assemblée. Les Associés présents ou représentés, se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance, décident de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessous.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 3 des Statuts.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour unique objet:

(a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder la participation qu'elle détient dans ZAMA TMK, une société japonaise sous forme de tokutei mokuteki kaisha (TMK), qui peut acquérir des biens immobiliers et, des participations dans des entités fiduciaires (trusts) qui détiennent des biens immobiliers au Japon (TMK et les biens qu'elle détient sont désignés comme Investissement) et de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention d'actions et portefeuilles de dettes, et de s'y conformer. La Société restera toujours une entité à objet unique, jusqu'au (i) remboursement complet des Obligations Spécifiées d'une valeur de ¥ 7.900.000.000 (uniquement pour des Investisseurs Institutionnels Qualifiés) par TMK émises le ou aux alentours de mars et/ou avril 2007 (les Obligations Spécifiées) à MORGAN STANLEY JAPAN SECURITIES CO. LTD aux termes du Contrat Spécifique d'Acquisition d'Obligations daté du ou aux alentours du 10 avril 2007 entre TMK et MORGAN STANLEY JAPAN SECURITIES CO., LTD et (ii) tant que tout contrat de crédit provisoire entre le porteur d'obligations et TMK ne reste en vigueur. La Société est limitée à l'objet social ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions de TMK ou qui y sont accessoires, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces participations;

2. faire en sorte que TMK entre dans, exécute ou remplisse ses engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées, y compris tout contrat de financement ou tout autre document relatif à tout contrat de crédit provisoire entre le porteur d'obligations et TMK (ensemble les Documents d'Obligation);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes les transactions ou une des transactions envisagées par les Documents d'Obligation ou auxquelles ils font référence, et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, liée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

(b) Dans les limites du point (c) du présent Article 3., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point (a) du présent Article 3.

(c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement complet des Obligations spécifiées, y compris, sans limitation, la période durant laquelle tout contrat de crédit provisoire entre le porteur d'obligations et TMK reste en vigueur, la Société doit:

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à sa participation dans TMK ou sa participation indirecte dans les avoirs détenus par TMK et ne pas détenir des avoirs autres que ceux liés à cette participation;
2. ne pas mélanger ses avoirs à ceux d'une autre société affiliée;
3. ne pas garantir ou être tenue des dettes d'une entité autre que TMK ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf les cas expressément autorisés sous les Documents d'Obligation;
4. ne pas acquérir des obligations ou garanties de LaSalle JAPAN LOGISTICS S.à r.l., LaSalle JAPAN LOGISTICS (JPY) S.à r.l. ou de tout autre sponsor défini sous les Documents d'Obligation;
5. ne pas gager ses avoirs au profit d'une entité autre que l'acheteur des Obligations Spécifiées et le prêteur sous le Prêt, ou faire des prêts ou avances à une autre entité; excepté tel qu'expressément permis par les Documents d'Obligation;
6. maintenir un capital social adapté aux affaires envisagées;
7. ne pas contracter de Dettes (telles que définies dans les Documents d'Obligation) autres que les dettes expressément autorisées par ces Statuts et les Documents d'Obligation, étant précisé qu'elle peut contracter des crédits non garantis de ses associés et qu'elle peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments de dette similaires à son associé en contrepartie de fonds reçus par son associé pour financer l'Investissement; sous condition que de tels crédits non garantis de ses associés seront sujets à certains arrangements statu quo contractuels et restrictions de transferts satisfaisantes aux détenteurs d'obligations;
8. tenir des livres, registres, comptes, états financiers, papiers, factures et chèques qui sont séparés et distincts de ceux de toute autre personne;
9. être en conformité avec toutes les limitations de pouvoir et critères de séparation qui sont déterminés dans ses statuts à la date d'émission des Obligations Spécifiées;
10. apparaître comme une personne à part et distincte de toute autre personne, mener ses affaires en son nom propre et faire des efforts raisonnables pour clarifier tout malentendu dont elle aurait connaissance quant à son identité séparée;
11. payer ses propres dettes avec ses propres fonds et faire des paiements raisonnables pour des surfaces de bureau partagées;
12. ne pas avoir d'employé, mais maintenir un nombre suffisant d'agents en vue des affaires envisagées;
13. observer toutes les formalités applicables aux sociétés à tous égards;
14. n'avoir qu'un gérant unique qui est un «Gérant Indépendant» (tels que défini à l'article 11); et
15. ne pas prendre ni causer, ni autoriser aucune société ayant un objet social unique dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect à prendre, causer ou autoriser une action qui est une Action Importante (Significant Action) (telle que définie dans les Documents d'Obligation) sans l'accord de son Gérant Indépendant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ewers, A. Gille, F. Cros, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2007, REM/2007/693. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007066538/5770/216.

(070070154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Wichford Ebony Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.301.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations, ainsi que l'acquisition de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WICHFORD EBONY HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., prédésignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of May.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

here duly represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (*société à responsabilité limitée*), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies and the conduct and management of said companies, as well as the purchase of real estate in Luxembourg and in foreign countries.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of WICHFORD EBONY HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2007.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company WICHFORD VGB HOLDING S:à r.l., pre-named, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- Are appointed as managers of the company:

- Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24 of April 1968, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr Thierry Triboulot, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Signed: Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2007. Relation GRE/2007/2417. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067531/231/216.

(070071438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Coralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066705/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01350. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.153.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of April.

Before us M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS No.1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 116.152, whose registered office is at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, represented by M^e Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder and owner of all the seven hundred and twenty-seven (727) shares representing the entirety of the share capital of BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 116.153, incorporated on April 21, 2006 by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Memorial C of July 8, 2006, number 1324 (the «Company»).

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 9 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 9.** The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) but no more than five (5) managers, whether shareholder(s) or not.

The management board shall always be composed so that (i) the managers appointed by the general meeting of shareholders among persons, external to BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, and who are residing in the Grand Duchy of Luxembourg, are referred to as the «A Managers» and (ii) the managers appointed by the general meeting of shareholders among the employees of BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, any of its subsidiaries or sub-branches or any other company of the BARCLAYS GROUP, who are resident outside the United Kingdom, are referred to as the «B Managers». At least one half (1/2) of the board members must be Luxembourg resident.

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or

2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
or

3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 11.** The board of managers may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

All board meetings must take place in Luxembourg.

The board can validly deliberate and act only either if all the managers are present, or if the number of A Managers present is equal to, or exceeds, the number of B Managers present.

All resolutions must be passed unanimously by the managers present, which must include at least one (1) B Manager.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.»

Third resolution

The sole shareholder resolved:

- to acknowledge and accept the resignation of Mr Robert Becker, residing at D-60323 Frankfurt am Main (Germany), Bockenheimerlandstrasse 38-40, as B Manager of the Company, with effect as of April 24, 2007, and

- to appoint as B Manager of the Company, with effect as of April 24, 2007 and for an unlimited period of time, Mr Manfred, Joseph Zisselsberger, born on July 11, 1949 in Teisnach Kreis Regen (Germany), residing at L-2728 Weimershof (Luxembourg), 39, rue Jules Wilhelm, in replacement of Mr Robert Becker, B Manager of the Company having resigned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- €).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant nous Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS No.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant en droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152, dont le siège social est à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique et le propriétaire de la totalité des sept cent vingt-sept (727) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de BARCLAYS AEGIS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.153, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C du 8 juillet 2006, numéro 1324 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au minimum et de cinq (5) maximum, associé(s) ou non.

Le conseil de gérance devra être toujours composé de sorte que (i) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi des personnes non employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, et qui résident au Grand-Duché de Luxembourg, seront ci-après désignées comme «Gérants A» et (ii) les gérants nommés par l'assemblée générale des associés parmi les personnes employées par BARCLAYS BANK PLC, avec siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, par l'une de ses filiales ou sous-filiales ou par toute autre société du groupe BARCLAYS, et qui résident hors du Royaume-Uni, seront ci-après désignées comme «Gérants B». Au moins la moitié (1/2) des membres du conseil de gérance doivent être résidents luxembourgeois.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui a le pouvoir de les révoquer à tout moment et sans justification.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg.

Le conseil ne peut délibérer ni agir que soit si tous les gérants sont présents, soit si le nombre de Gérants A présents est égal ou supérieur au nombre de Gérants B présents.

Toutes les résolutions doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents y compris au moins un (1) Gérant B.

Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Robert Becker, demeurant à D-60323 Frankfurt am Main (Allemagne), Bockenheimerlandstrasse 38-40, de ses fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 24 avril 2007, et
- de nommer en qualité de Gérant B de la Société, avec effet au 24 avril 2007 et pour une durée indéterminée, Monsieur Manfred, Joseph Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach Kreis Regen (Allemagne), demeurant à L-2728 Weimershof, 39, rue Jules Wilhelm, en remplacement de Monsieur Robert Becker, Gérant B de la Société démissionnaire.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007. Relation: LAC/2007/6726. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007067734/202/150.

(070072296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Textilex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.015.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066712/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00960. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Randas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.650.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066714/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00964. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Financière Saint Roque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.705.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo Conti, entrepreneur, né en Italie à Fidenza, le 8 août 1956, demeurant à I-43030 Collecchio, Strada Biscie S. Martino Sinzan, 4, Président et Administrateur-Délégué.

- Monsieur Alberto Del Missier, infirmier, né en Italie à Bisceglie (BA), le 26 août 1951 demeurant à I-24047 Treviglio (Italie), Via M. D'Azeglio, 6, Administrateur.

- Monsieur Nicola Di Benedetto, employé, né en Italie à Crema (CR), le 8 mai 1952, demeurant à I-24047 Treviglio (Italie), Viale Piave, 31, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs, au Président et à l'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Le conseil d'administration

A. Del Missier / N. Di Benedetto

Référence de publication: 2007067265/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Sundex Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.642.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066720/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00969. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

e-Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 71.733.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066723/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF00978. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

CIC/CIAL CH Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 75.914.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Investment Fund Services
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066727/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00752. - Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Dewaay Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Investment Fund Services
M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007066730/7/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00760. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Universal Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 80.647.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 21 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 21 mai 2007 que:

1.- L'Assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs à trois et d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur M'Hamed Bannasser, Ingénieur, demeurant à L-4580 Differdange, 143, rue d'Hussigny,
- Monsieur Mohamed Sakali, employé-privé, demeurant à L-4580 Differdange, 143, rue d'Hussigny,
- Monsieur Omar Benallouch, employé-privé, demeurant à L-4580 Differdange, 143, rue d'Hussigny.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

2.- L'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007066836/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.351.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 9 mai 2007 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs:

- Monsieur Roberto Fior, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse);
- Madame Elisabetta Perazzetta, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse);
- Monsieur Roberto Di Carlo, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Madame Alessandra Degiugno, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats seront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007067334/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pioz Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.741.

Extrait du procès-verbal de la réunion de Conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 11 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 11 avril 2007 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Emile Wirtz à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007066837/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Kutten Alain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 58, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 47.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067110/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02228. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Captiva Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.377.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the General Partner),

hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. CAPTIVA CAPITAL LUXEMBOURG PARTNERS III S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Limited Partner),

hereby represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Hereinafter the Limited Partner(s) and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated, as follows:

Art. 1. Denomination and Form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A. (the Company).

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall be dissolved in the event of a withdrawal, death or total permanent disability of the General Partner.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto as well as the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 376,000.- (three hundred seventy-six thousand euro) consisting of 1 (one) participating management share of a par value of EUR 1.- (one euro) and of 375,999 (three hundred seventy-five thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares of a par value of EUR 1.- (one euro).

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The ordinary shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The participating management share(s) is(are) and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time.

Art. 6. Transfer of Shares. The transfer of shares shall be effective by a written declaration of transfer, registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Repurchasing of Shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st March at 5 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder, holding registered shares, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except in the case of a dissolution and liquidation of the Company following a withdrawal of the General Partner, as explained in Article 20 below of the present Articles, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 15. No Remuneration of General Partner. The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board). However, if an external auditor (réviseur d'entreprise) is appointed by the general meeting of the shareholders, no Supervisory Board will be necessary.

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting Year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 19. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. No dividend nor liquidation payment is due to the General Partner. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007. (2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2008, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

(1) CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l., prenamed	1 management share
(2) CAPTIVA CAPITAL LUXEMBOURG PARTNERS III S.C.A., prenamed	375,999 ordinary shares
Total (participating and ordinary shares):	376,000

All ordinary shares and the participating management share(s) have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act. He confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

Expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 6,000.-.

General Meeting of Shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting. Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of members of the Supervisory Board be set at three.
2. That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:

a. Mr James Burt, born on 22 April 1959 in Nottingham (United Kingdom), with business address at Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London, EC4R 2YA (United Kingdom);

b. Mrs Catherine Grandjean, born on 30 May 1959 in Albertville (Zaire), with address at 10, rue Follereau, in L-5352 Oetrange, (Luxembourg); and

c. Mr Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 in 's-Gravenhage (the Netherlands), with business address at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg (Luxembourg).

3. That the address of the registered office of the Company be 25, rue Goethe in L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au à 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au registre du Commerce et de Société (l'Actionnaire Commandité),

ici représentée par Christophe Balthazard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. CAPTIVA CAPITAL LUXEMBOURG PARTNERS III S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au à 25, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au registre du Commerce et de Société (l'Actionnaire Commanditaire),

ici représentée par Christophe Balthazard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ci-après l'Actionnaire Commandité et le ou les Actionnaires Commanditaires sont désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, aux termes des qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination et forme. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir une société en commandite par actions sous la dénomination de CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III S.C.A. (la SCA).

Art. 2. Durée de la SCA - Dissolution. La SCA est établie pour une durée illimitée.

La SCA sera dissoute en cas de retrait, décès, ou incapacité totale permanente de l'Actionnaire Commandité.

La SCA peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'article 21 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 3. Objet social. La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la SCA est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la SCA, ou la communication aisée avec ce siège

ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à EUR 376.000,- (trois cent soixante-seize mille euros) consistant en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et en 375.999 (trois cent soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

La SCA ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la SCA est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la SCA.

Les actions de commanditaire de la SCA sont et resteront sous la forme nominative. Les actions de commandité de la SCA sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la SCA. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Commandité, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Art. 6. Transfert d'actions. Le transfert d'Actions devra être effectué par notification écrite, enregistrée dans le registre des actionnaires de la SCA, laquelle déclaration de transfert devra être actée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute autre personne détenant une procuration y relative. La SCA peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert conformes aux exigences de la SCA.

Art. 7. Rachat d'actions. La SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la SCA.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 31 mars à 17.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf si prévu autrement par la Loi de 1915 ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire, détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la SCA régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la SCA. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, sauf dans le cas décrit dans l'article 20 des Statuts, en cas de dissolution et liquidation de la SCA suite au retrait de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration. La SCA sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la SCA.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCA qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la SCA au nom et pour le compte de la SCA et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la SCA, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la SCA.

Art. 14. Signatures autorisées. La SCA sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 15. Absence de rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité et les associés de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la SCA.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la SCA et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance). Toutefois, si un réviseur d'entreprise est nommé par l'assemblée générale des actionnaires, aucun Conseil de Surveillance ne sera nécessaire.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la Loi de 1915 ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Art. 17. Procès-verbal du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la SCA commencera le 1^{er} janvier de chaque année, et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la SCA seront exprimés en Euros.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la SCA cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la SCA fixé à l'article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la SCA. Aucun dividende ou boni de liquidation ne sera dû à l'Actionnaire Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

(1) CAPTIVA CAPITAL III GP S.à r.l., prénommé	1 action de commandité
(2) CAPTIVA CAPITAL LUXEMBOURG PARTNERS III S.C.A., prénommé . . .	375.999 actions de commanditaire
Total (actions de commandité et de commanditaire):	376.000

Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la SCA, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en confirme expressément l'accomplissement; il confirme en outre que les Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la SCA en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance pour une période de six ans à compter de ce jour:

a. M. James Burt, né le 22 avril 1959 à Nottingham (Royaume-Uni), demeurant à Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London, EC4R 2YA (Royaume-Uni);

b. Mme Catherine Grandjean, née le 30 mai 1959 à Albertville (Zaire), demeurant au 10, rue Follereau, à L-5352 Oetrange (Luxembourg); et

c. M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg (Luxembourg).

3. Le siège social de la SCA est fixé au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Balthazard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4396. — Reçu 3.760 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007067911/242/414.

(070072280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Madison Jeux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 90.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067111/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02227. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Eltron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.077.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067112/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01954. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

E-Content Store Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.328.

CESSION DE PARTS

Entre:

NOVITECH a.s.

58 Moyzesova street, 040 01 Kosice, Slovak Republic, company identification No.: 31718868, représentée par M. Attila Tóth,

Le Cessionnaire

&

TECHNO HOLDING S.A.

59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Luxembourg, with company registration number: B 101.254, représentée par SEREN Sàrl,

Le Cédant.

Le Cédant, TECHNO HOLDING SA, a cédé au Cessionnaire, NOVITECH AS, qui a accepté

10% du capital de

E-CONTENT STORE Sàrl,

59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Luxembourg, with company registration number: B 103.328 with a registered capital of EUR 12500

avec date d'effet au 19 avril 2007.

Le prix sera été payé entre parties par tranche.

Le 19 avril 2007.

Pour TECHNO HOLDING S.A. / Pour NOVITECH a.s.

Cédant / Cessionnaire

SEREN Sàrl / -

B. de Bien / A. Tóth

- / Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2007067199/825/33.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070071275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Matrix Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.584.

La société J N LIMITED, avec siège social au Palm Grove House, P. O. Box 438, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des B.V.I. sous le numéro 208503 nommée administrateur en date du 1^{er} mars 2007, a désigné Monsieur Simon John Harman, né le 4 novembre 1971, Administrateur, demeurant au 2 Beach Gardens, Pontorson, La Rue du Pontlietaut, St Clement, Jersey, JE2 6LL, Channel Islands comme représentant permanent en remplacement de Monsieur Andrew Evans pour toute la durée de son mandat, arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

MATRIX HOLDINGS S.A.

J N LIMITED / G. T. Brown

Director / Director

S. J. Harman / -

Permanent representative / -

Référence de publication: 2007067270/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

E-Content Store Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.328.

CESSION DE PARTS

Entre:

NOVITECH a.s.

58 Moyzesova street, 040 01 Kosice, Slovak Republic, company identification No.: 31718868, représentée par M. Attila Tóth,

Le Cessionnaire

&

TECHNO HOLDING S.A.

59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Luxembourg, with company registration number: B 101.254, représentée par SEREN Sàrl,

Le Cédant.

Le Cédant, TECHNO HOLDING SA, a cédé au Cessionnaire, NOVITECH AS, qui a accepté

10% du capital de

E-CONTENT STORE Sàrl,

59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, Luxembourg, with company registration number: B 103.328 with a registered capital of EUR 12500

avec date d'effet au 15 décembre 2006.

Le prix a été payé entre parties.

Le 19 avril 2007.

Pour *TECHNO HOLDING S.A.* / Pour *NOVITECH a.s.*

Cédant / Cessionnaire

SEREN Sàrl / -

B. de Bien / A. Tóth

- / *Chairman of the Board of Directors*

Référence de publication: 2007067200/825/33.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070071275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Parc Interfiduciaire, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.461.

—
Extrait des résolutions d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2007

1. Monsieur Bob Bernard, expert-comptable, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé président du conseil d'administration.

2. Monsieur Bob Bernard, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour *PARC INTERFIDUCIAIRE S.A.*

BERNARD & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007067330/3361/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Saloon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.439.

—
Procès-verbal de l'assemblée des associés, tenu en date du 11 avril 2007

Participant:

- Monsieur Daniel Winckel, commerçant, né à Esch-sur-Alzette le 8 juillet 1963, demeurant à L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

Résolution unique

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant technique Monsieur Antonio Rizzo et nomme comme nouveau gérant technique,

Monsieur Patrick Lavayssiere, serveur, né à Evreux (France) le 30 juillet 1966, demeurant à D-54292 Trier, Hochwaldstrasse 2.

La société sera engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le procès-verbal est clos.

Monsieur D. Winckel.

Référence de publication: 2007067288/5770/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 45.333.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 15 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Le Conseil d'Administration

F. Cannizzaro Di Belmontino / J.-M. Debaty / A. Kamarowsky

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067221/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

SULIVAN & Co Ltd (Luxembourg Branch), Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.300.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

SULIVAN & CO (LUXEMBOURG BRANCH)

J.-P. Verlaine

Gérant

Référence de publication: 2007067243/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01471. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

K.T. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 51.771.

Cessions de parts sociales

Le capital social de la société KT INVEST S.à R.L., représenté par 100 parts sociales, est, suite aux opérations d'échange opérées le 3 mai 2007, entre:

le Cédant, Madame Martine Koch, demeurant au 33, Drève des Chasseurs B-1410 Waterloo, détenant 100 parts de la société K.T. INVEST S.à R.L., ayant comme valeur nominale EUR 124,00,

et le Bénéficiaire, la société DCL INVEST S.A., avec siège social à 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 127647 détenu comme suit:

- DCL INVEST S.A 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067269/1682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

«M.G.B. Quartz S.A.», Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.151.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, abrégés conformément à l'article 215 LCSC, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour M.G.B. QUARTZ S.A.(en liquidation)

R. Thillens

Référence de publication: 2007067245/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01480. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Cz2 Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 128.439.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom,

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CZ2 DATA S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COLYZEO INVESTORS II, L.P.	126 Parts Sociales
Total: cent vingt six	126 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant global de mille deux cent soixante Euros (1.260,- €) qui sera alloué à la réserve légale.

Le montant de ladite prime d'émission a été intégralement libéré, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales, registered under the number LP11864 and whose principal place of business is at 10 Upper Bank Street, London, E14 5JJ, United Kingdom here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4th May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Articles of incorporation

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of CZ2 DATA S. à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object. without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by one hundred and twenty six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

COLYZEO INVESTORS II, L.P.	126 Shares
Total: one hundred and twenty-six	126 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of a global amount of one thousand two hundred and sixty Euro (1,260.- €), which will be allocated to the legal reserve.

The amount of the issue premium has been fully paid up in cash, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. Janssen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/7965. — Reçu 138,60 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007068432/211/363.

(070073180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Nordkapp SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.088.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour NORDKAPP S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007067246/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01483. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.388.160,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.503.

RECTIFICATIF

Lors de la publication du bilan au 31 décembre 2005 publié au Registre de Commerce et des Sociétés, déposé le 22 novembre 2006, sous les références L060126160.04, il fallait lire:

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067255/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01730. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Hygiène et Technologie Alimentaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 59.614.

Extrait de l'assemblée générale du 26 avril 2007

L'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1^{er}

Sont nommés gérants uniques pour une durée illimitée:

Monsieur le Pr. Dr. Bernard Weber, docteur en médecine, avec adresse professionnelle à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Monsieur Udo Margraff, pharmacien-biologiste, avec adresse professionnelle à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Résolution 2

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

Junglinster, le 26 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007067292/6261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

DBA Lux Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.221.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067258/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01732. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Egina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.694.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Sergey Viktorovich Pugachev, company director, born in Kostroma (Russia), on 4 February 1963, residing at Ulitsa Viaziemskaya, Dom.1, Building 2, apart. 73 Moscow 121353, Russia,

here represented by: Mr Luc Verelst and Mrs Marie-Reine Tulumello, both employees, with professional address in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy given in Moscow (Russia), on 19 March 2007,

which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole partner of EGINA S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three hundred twenty-one thousand nine hundred and fifty euro (321,950.- EUR), which has been incorporated formerly under the laws of the British Virgin Islands and under the name EGINA TRADING Ltd and which registered office and the principal establishment were transferred from Road Town, Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg) pursuant to an notarial deed enacted through the undersigned notary, on 28 December 2004, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 May 2005, number 453, which Company is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B number 105.694 and the registered office of which is established at 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to change the Company's corporate object related to shipping business and to amend consequently Article two (2) of the Company's Articles of Incorporation, which Article two (2) will have henceforth the following new wording:

« **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are the buying and the selling, the chartering in and the chartering out, the management of seagoing ships and the direct and indirect holding of seaport places (ship rings), as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.»

Second resolution

As a direct consequence of such change of the Company's purposes, the sole partner resolved to appoint the following person as an additional manager with individual signing power, in accordance with article twelve (12) of the Company's Articles of Incorporation and for an indefinite period of time:

Mr Jean-Pierre Vernier, company director, born in Nantes (France), on 2 October 1952, with professional address at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has perfect knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sergey Viktorovich Pugachev, administrateur de société, né à Kostroma (Russie), le 4 février 1963, demeurant à Ulitsa Viazemskaya, Dom.1, Building 2, appart. 73 Moscou 121353, Russie,

ici représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Luc Verelst et Madame Marie-Reine Tulumello, tous deux employés privés, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée à Moscou (Russie), le 19 mars 2007,

qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussignée, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de EGINA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent vingt et un mille neuf cent cinquante euros (321.950,- EUR), constituée originellement sous les lois des Iles Vierges Britanniques et sous la dénomination de EGINA TRADING Ltd et dont le siège social statutaire et le principal établissement ont été transférés de Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) vers la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'un acte notarié dressé à cet effet par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2004, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 mai 2005, numéro 453, laquelle Société est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.694 et le siège de laquelle est fixé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer l'objet social de la Société en adoptant celui se rapportant aux affaires maritime et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts de la Société, lequel article deux (2) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement, la gestion de navires de mer et la détention directe ou indirecte de places (anneau) de port, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce changement d'objet social de la Société, l'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant supplémentaire avec pouvoir de signature individuelle, en conformité avec l'article douze (12) des statuts de la Société et pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, né à Nantes (France), le 2 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, M.-R. Tulumello, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2973. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007067472/239/95.

(070071604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067259/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01734. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

DBA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.182.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067260/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01736. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

TDK Marketing Europe GmbH-Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 112.132.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le gérant (Geschäftsführer) de la société en date du 2 avril 2007 que:

- que la succursale aura pour objet les opérations suivantes:

«Toutes activités commerciales incluant l'importation, l'exportation, la distribution et la vente de tous supports d'enregistrement vierges (tels que, sans que cette énumération soit limitative, des supports d'enregistrement optiques ou magnétiques, des bandes magnétiques, des disquettes etc.), d'équipements et composants électroniques; en général, la succursale pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

- en ce qui concerne les activités de la succursale:

- la société accepte la démission de Monsieur Toru Ide des ses fonctions de représentant;

- la société sera représentée et engagée, vis-à-vis des tiers et en justice, par les deux personnes suivantes, nommées pour une durée indéterminée, et qui auront le pouvoir d'engager la société sous leur signature individuelle pour accomplir tous actes de disposition et d'administration rentrant dans le cadre des activités de la succursale:

- Monsieur Claudy Antoine, 56, Cité Aisdall, L-8480 Eischen

- Monsieur Guy Lickes, 22, rue de la Montée, L-3658 Kayl

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068420/304/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

NHS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an:

- Monsieur Paolo Di Prima, employé privé, demeurant à I-40126 Bologna, 2, via Zamboni, en qualité de Président
- Madame Anna Molinotti, employée privée, demeurant à I-40126 Bologna, 2, via Zamboni, en qualité d'Administrateur
- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateur
- Monsieur Francesco Moglia, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, en qualité d'Administrateur
- La société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

NHS INVESTMENTS S.A.

S. Vandi / S. Bosi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067267/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 mai 2007

L'Assemblée Générale du 2 mai 2007 décide de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Laurent Blamoutier,

Monsieur Jacques Ethevenin,

Monsieur Lambert Schroeder.

Monsieur Jean-Pierre Pocholle, demeurant à 75, quai d'Orsay, F-75321 Paris Cedex 07.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale nomme également ERNST&YOUNG Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la société ORSAY-RE
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007067281/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 62.513.

—
Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 2 mars 2007

1. L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur et Président du Conseil d'Administration Monsieur Jacques Huillard demeurant à 1, rue d'Ouessant F-75015 Paris.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur, pour une période de 2 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2009), Monsieur Olivier Amet, demeurant à 8B, rue Pierre Fourrier F-54000 Nancy.

Monsieur Olivier Amet est nommé président du Conseil d'Administration.

EURALVER FACADES S.A.
Signature

Référence de publication: 2007067268/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.678.

—
In the year two thousand and seven, on the 24th day of the month of May.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the denomination of COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS, S. à r.l., having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.678, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated April 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 915 of September 20, 2005.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 29, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is chaired by Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, with professional address at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mr. Jérôme Schmit, Private Employee, with professional address at Esch-sur-Alzette.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 31,347 (thirty-one thousand three hundred and forty-seven) Class A shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, and the 2,001 (two thousand and one) Class B shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the total capital of EUR 833,700.- (eight hundred thirty-three thousand seven hundred euro) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. First increase of the share capital by an amount of EUR 2,250.- (two thousand two hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 833,700.- (eight hundred thirty-three thousand seven hundred euro) to EUR

835,950.- (eight hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty euro) by the creation and issue of 90 (ninety) new Class A shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription and payment.

3. Second increase of the share capital by an amount of EUR 150.- (one hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 835,950.- (eight hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty euro) to EUR 836,100.- (eight hundred thirty-six thousand one hundred euro) by the creation and issue of 6 (six) new Class B shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

4. Subscription and payment.

5. Subsequent amendment of Article 6.1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

6. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital a first time by an amount of EUR 2,250.- (two thousand two hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 833,700.- (eight hundred thirty-three thousand seven hundred euro) to EUR 835,950.- (eight hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty euro) by the creation and issue of 90 (ninety) new Class A shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Subscription and payment

The existing shareholders having renounced to their preferential subscription right, all the 90 (ninety) new Class A shares have been subscribed by WLR RECOVERY FUND III, LP.,

here duly represented by Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, with professional address at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 23th day of the month of May 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 90 (ninety) new Class A shares have been fully paid up in cash for their par value, so that the amount of EUR 2,250.- (two thousand two hundred and fifty euro) is from now on at the free and entire disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital a second time by an amount of EUR 150.- (one hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 835,950.- (eight hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty euro) to EUR 836,100.- (eight hundred thirty-six thousand one hundred euro) by the creation and issue of 6 (six) new Class B shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Subscription and payment

The existing shareholders having renounced to their preferential subscription right, all the 6 (six) new Class B shares have been entirely subscribed by PLATON MANAGEMENT BETEILIGUNGS GmbH & CO. KG,

here duly represented by Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, with professional address at L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on 23th day of the month of May 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 6 (six) new Class B shares have been fully paid up in cash for their par value, together with an aggregate share premium of EUR 11,000.- (eleven thousand euro) which has been paid in up to EUR 2,838.- (two thousand eight hundred and thirty-eight euro), so that the amount of EUR 2,988.- (two thousand nine hundred and eighty-eight euro) is from now on at the free and entire disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 6.1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation which will henceforth have the following wording:

« **Art 6.1. Paragraph 1.** The Company's capital is set at EUR 836,100.- (eight hundred thirty-six thousand one hundred euro), represented by:

- 31,437 (thirty-one thousand four hundred and thirty-seven) Class A shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, and

- 2,007 (two thousand and seven) Class B shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, bearing a Class B share premium of an aggregate amount of EUR 3,841,975.- (three million eight hundred forty-one thousand nine hundred and seventy-five euro).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately € 2,000,-.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearing parties, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE WAGONS, S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.678, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 20 septembre 2005.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 31.347 (trente-et-un mille trois cent quarante-sept) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et les 2.001 (deux mille et une) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de EUR 833.700,- (huit cent trente-trois mille sept cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Première augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 833.700,- (huit cent trente-trois mille sept cents euros) à EUR 835.950,- (huit cent trente-cinq mille neuf cent cinquante euros) par la création et l'émission de 90 (quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Deuxième augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 150,- (cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 835.950,- (huit cent trente-cinq mille neuf cent cinquante euros) à EUR 836.100,- (huit cent trente-six mille et cents euros) par la création et l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Souscription et libération.

5. Modification subséquente de l'article 6.1, alinéa 1^{er} des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social une première fois à concurrence d'un montant de EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 833.700,- (huit cent trente-trois mille sept cents euros) à EUR 835.950,- (huit cent trente-cinq mille neuf cent cinquante euros) par la création et l'émission de 90 (quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

Les associés actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, toutes les 90 (quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de Classe A ont été entièrement souscrites par WLR RECOVERY FUND III, L.P.,

ici dûment représentée par Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les 90 (quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de Classe A ont été intégralement libérées en espèces pour leur valeur nominale, de sorte que le montant total de EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros) est dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social une deuxième fois à concurrence d'un montant de EUR 150,-(cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 835.950,- (huit cent trente-cinq mille neuf cent cinquante euros) à EUR 836.100,- (huit cent trente-six mille et cents euros) par la création et l'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

Les associés actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, toutes les 6 (six) nouvelles parts sociales de Classe B ont été entièrement souscrites par PLATON MANAGEMENT BETEILIGUNGS GmbH & CO. KG,

ici dûment représentée par Maître Patrick Chantrain, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les 6 (six) nouvelles parts sociales de Classe B ont été intégralement libérées en espèces pour leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 11.000,-(onze mille euros) laquelle a été libérée à hauteur de EUR 2.838,- (deux mille huit cent trente-huit euros), de sorte que le montant total de EUR 2.988,- (deux mille neuf cent quatre-vingt-huit euros) est dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6.1, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 836.100,- (huit cent trente-six mille et cents euros), représenté par:

- 31.437 (trente-et-un mille quatre cent trente-sept) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et

- 2.007 (deux mille sept) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission de Classe B d'un montant total de EUR 3.841.975,- (trois millions huit cent quarante et un mille neuf cent soixante-quinze euros).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à € 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantrain, J. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 25 mai 2007. Relation: EAC/2007/5570. — Reçu 134 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007067458/272/199.

(070071771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

SOGEMINDUS Holding, Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur André De Barys. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

J. Mascré / J. Engstler-Pfeiffer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067274/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Cosmica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.968.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Mauro von Arx, employé privé, résidant Via Collina 30, CH-6962 Vuganello, Switzerland,
 - Mademoiselle Corinne Bitterlich, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
 - Monsieur Serge Krancenblum, MBA, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- sont reconduits pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

COSMICA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007067275/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007067738/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02498. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Cino European Textile Industries CETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.568.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 5 avril 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- La démission de l'Administrateur, Mr Franco Larghi, né à Varese, Italie, le 19 janvier 1950, demeurant à I-21100 Campo Dei Fiori, Via Belvedere, 17 à partir de ce jour
- La démission de l'Administrateur, Mr Yunlong Jiang, né à Jiangsu, Chine, le 26 avril 1964, demeurant à 216 Yu Tian Road, Shanghai 2000092, RM 1905 à partir de ce jour
- La démission de l'Administrateur-Délégué, Mr Jean-Pierre Moliniez, né à Santes, France, le 12 février 1952, demeurant à 24, La Ramaune F-08140 Pourc St Remy à partir de ce jour.
- La nomination d'un nouvel Administrateur et Administrateur-Délégué, Mme Gu Huijie, né à Anhui, Chine, le 3 juin 1975, demeurant à 800 Qu Yang Road, Shanghai 200437, RM 2310 à partir de ce jour.
- La nomination d'un nouvel Administrateur, Mme Wu Qiong, né à Jiangsu, Chine, le 6 mars 1975, demeurant à 800 Qu Yang Road, Shanghai 200437, RM 3009 à partir de ce jour.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007067276/784/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

S.A. Begur Segle XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.409.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mai 2007

L'Assemblée Générale apporte les corrections suivantes aux coordonnées des administrateurs:

- Monsieur Eric Deleuze né le 12 août 1940 Limoges France
- Monsieur Franco Selva né le 26 septembre 1946 à Moltrasio, domicilié Moltrasio Corno via noce, 23
- Monsieur Enzo Farolfi né le 27 mai 1951 à Olbia- Italie

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007067277/784/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 128.360.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Claude Jonniaux, employé privé, demeurant à B-7861 Lessines, 19, rue Trieu, et

Monsieur Manuel Delgoffe, employé privé, demeurant à F-55600 Juvigny/Loison, 1, rue Haute, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

Monsieur Daniel Delgoffe, professeur, demeurant à B-5650 Walcourt, 17, rue Mistrabu,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent ensemble avec le mandant:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ATEQUA s.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente, le dépannage et l'installation de matériel informatique, technologique, paramédical et esthétique.

Elle a encore pour objet la publicité internet et autres médias ainsi que la promotion;

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter ainsi qu'à la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «société de participations financières».

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Manuel Delgoffe:	45
- Monsieur Claude Jonniaux:	45
- Monsieur Daniel Delgoffe:	10
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-)

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être ensemble avec leur mandant les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés et représentés comme susdit, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

2) La société sera gérée par trois gérants.

3) Est nommé gérant technique:

- Monsieur Manuel Delgoffe, employé privé, né à Charleroi (Belgique) le 28 mars 1977, demeurant à F-55600 Juvigny/Loison, 1, rue Haute.

4) Sont nommés gérants administratifs:

- Monsieur Claude Jonniaux, employé privé, né le 23 août 1963 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant à B-7861 Lessines, 19, rue Trieu, et

- Monsieur Daniel Delgoffe, professeur, né à Pry (Belgique) le 18 mars 1951, demeurant à B-5650 Walcourt, 17, rue Mistraubu.

5) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leur carte d'identité.

Signé: C. Jonniaux, M. Delgoffe, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 mai 2007. Relation CAP/2007/980. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 juin 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007067921/225/121.

(070072119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Syn. Com. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.091.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 1^{er} juin 2007:

- a été nommé administrateur:

La société anonyme de droit luxembourgeois M&N PARTICIPATION GROUP S.A., RCS Luxembourg n^o B 74.187, ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam;

en remplaçant IDEA DESK LUXEMBOURG S.A.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007067690/800486/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03342. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067697/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06983. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Extrait de résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 11 avril 2007

«M. Roeland Herman van Kerckhoven avec adresse privée au 8, Westbourne Road, Bryanston, Johannesburg, Afrique du Sud, a démissionné en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2007.

M. Norman Bloeb Mbazima avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 31 mars 2007.»

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial et au Registre de Commerce et des Sociétés.

J. A. McNally

Gérant

Référence de publication: 2007067284/1115/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.